

DEPARTEMENT  
**MAINE-ET-LOIRE**  
ARRONDISSEMENT  
**SAUMUR**  
COMMUNE  
**GENNES-VAL-DE-LOIRE**  
COMMUNE DELEGUEE  
**GENNES**  
N° AR/2022/185

**ARRETÉ**

**Règlementant l'accès à l'étang de Joreau et au  
circuit Loire à Vélos  
Le lundi 24 octobre 2022**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GENNES-VAL-DE-LOIRE,  
VU la Loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des  
Départements et des Régions, modifiée et complétée par les lois n° 82.623 du 22 juillet 1982 et n°  
83.1186 du 29 décembre 1983,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Route,  
VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière LIVRE I - 8ème partie - signalisation  
temporaire, approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992,  
VU la demande de l'Office National des Forêts en date du 13 octobre 2022, afin de réaliser des  
travaux d'élagage, à l'étang de Joreau et sur le circuit Loire à Vélos qui le longe, sur la commune  
délégée de Gennes, commune de Gennes-Val-de-Loire, il y a lieu d'en régler l'accès,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 – Objet de l'autorisation**

Le temps des travaux d'élagage, le lundi 24 octobre 2022 et pour des raisons de sécurité :

- L'accès à l'étang et la forêt de Joreau seront interdits.
- L'accès au circuit « Loire à Vélos » sera interdit.

**ARTICLE 2 - Signalisation**

La signalisation de prescription sera conforme à l'instruction interministérielle susvisée. Elle sera  
mise en place et entretenue par l'Office National des Forêts ou son sous-traitant chargé des travaux  
pendant toute la durée du chantier.

**ARTICLE 3 - Affichage**

Le présent arrêté sera affiché au droit du chantier par l'Office National des Forêts ou son sous-traitant  
chargé des travaux.

**ARTICLE 4 - Exécution**

Madame le Maire de Gennes-Val-de-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera  
transmise à :

- Office National des Forêts, UT Loire, 11 quater rue de la boire Maupoint, 49350 Saint-Clément des Levées,
- Monsieur le Responsable des services techniques de Gennes Val de Loire,
- Monsieur le commandant de brigade de la gendarmerie de Gennes

GENNES-VAL-DE-LOIRE,  
Le 14 octobre 2022

Madame le Maire  
Nicole MOISY

